Envoyé en préfecture le 21/04/2016 Recu en préfecture le 21/04/2016 510





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

DELIBERATION N°: 20160411_67

OBJET: Budget Primitif 2016: Attribution d'une subvention à **I'ASSOCIATION JEAN PETIT** FOOTBALL CLUB

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

2 0 AVR. 2016

Nombre des conseillers en exercice :

39

30 Présents : 3 Procuration: 33 Votants Abstention: 0 Exprimés : 33 L'an deux mille seize, le onze avril à dix-sept heures quinze minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON

LEBRETON Patrick - LANDRY Christian - MUSSARD Harry -MUSSARD Rose Andrée - BATIFOULIER Jocelyne LEBRETON Blanche - LEBON Jean Daniel - LEJOYEUX Marie Andrée - MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy - VIENNE Raymonde - KERBIDI Gérald - JAVELLE Blanche Reine - GRONDIN Jean Marie - HOAREAU Claudette - LEBON Marie Jo - NAZE Jean Denis - HUET Marie Josée -HUET Henri Claude - COURTOIS Lucette - ETHEVE Corine -D'JAFFAR M'ZE Mohamed - BOYER Julie - PAYET Yannis -GEORGET Marilyne - HOAREAU Sylvain - GUEZELLO Alin -FONTAINE Olivier - RIVIERE François

Représentés

YEBO Henri Claude représenté par MUSSARD Harry FRANCOMME Brigitte représentée par GUEZELLO Alin PAYET Priscilla représentée par RIVIERE François

Absents

BAUSSILLON Inelda - VIENNE Axel - HOAREAU Jeannick -ASSATI Marie Pierre - GUEZELLO Rosemay - MALET Harry

L'élu délégué Christian LANDRY



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gérald KERBIDI, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Envoyé en préfecture le 21/04/2016 Recu en préfecture le 21/04/2016

Séance du 11 9 avril 20 20 1 6 60411_67-DE



20160411 67 DÉLIBÉRATION N°:

OBJET:

Budget Primitif 2016: Attribution d'une

subvention à

I'ASSOCIATION JEAN PETIT FOOTBALL CLUB

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le Député-Maire expose :

L'ASSOCIATION JEAN PETIT FOOTBALL CLUB participe activement au dynamisme associatif de Saint-Joseph à travers des activités liées à son objet statutaire : la pratique de l'éducation physique et sportive et notamment du football.

Afin de permettre à l'association de maintenir son bon fonctionnement, il convient que le conseil municipal délibère sur le montant de la subvention à allouer à ladite association ainsi que sur l'attribution des aides en nature suivantes :

✓ la mise à disposition à titre gratuit d'un local ;

✓ la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques; salles; etc.);

✓ les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique.

Par ailleurs, il vous est précisé que le montant de l'avance de 8 000,00 €, prévu par la délibération n°20151223-49 du conseil municipal du 23 décembre 2015, est intégré au montant total de la subvention. L'association a également bénéficié, par cette même délibération, de prestations de services en restauration pour un montant de 1 000,00 €.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

d'attribuer à l' ASSOCIATION JEAN PETIT FOOTBALL CLUB une subvention d'un montant de 13 750,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574) ;

d'approuver l'attribution des aides en nature susvisées ;

d'autoriser le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°67,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents: 30

Pour: 33

Représentés: 3

Abstentions: 0

Contre: 0

Envoyé en préfecture le 21/04/2016 Reçu en préfecture le 21/04/2016

Article 1^{er} .- ATTRIBUE à l'ASSOCIATION JEAN PETIT FOOTBALL.9.CLUB_{0.1}une subvention d'un montant de 13 750,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).

Article 2.- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :

- la mise à disposition à titre gratuit d'un local;
- ✓ la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.);
- ✔ les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique.
- **Article 3.- AUTORISE** le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.
- Article 4.
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du:

2 II AVR. 2019

Pour extrait certifié conforme, L'élu délégué Christian LANDRY